

Registre aux délibérations

du Collège des bourgmestre et échevins de Nommern

Séance à huis clos du 24 juin 2026

Présents: Mme Sophie Diderrich - bourgmestre,
Mme/M. Ariane Toepfer, Nicolas Decker - échevins
M. Reiland Laurent - secrétaire communal

Absent excusé: /

N°: 1

Objet: **Règlement de circulation urgent à caractère temporaire
Rue de l'Alzette (CR 115) et Rue Principale (CR 123) à Cruchten**

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la demande pour une modification temporaire de la circulation introduite le 18 juin 2026 par la société Proweko sàrl dans le cadre de la démolition du bâtiment situé à Cruchten à l'adresse 71, Rue Principale, travaux qui auront lieu du 29 juin au 30 juillet 2026 ;

Attendu qu'une prochaine réunion de notre conseil communal n'est actuellement pas encore prévue et qu'il importe cependant de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de garantir tant la sécurité routière qu'un bon déroulement du chantier en cause, de sorte que le collège des bourgmestre et échevins doit prendre d'urgence un règlement de circulation à caractère temporaire ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation publique;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement de circulation de la commune de Nommern modifié du 11 février 2010, tel qu'il a été approuvé par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

à l'unanimité des voix arrête

le règlement de circulation urgent à caractère temporaire ci-après:

Art. 1^{er}

Pendant la phase d'exécution du chantier, la chaussée de la voie publique citée ci-dessous est rétrécie sur le tronçon indiqué et la circulation y est réglée par des signaux colorés lumineux conformément à l'article 109 de l'arrêté grand-ducal modifié précité :

- Cruchten, Rue de l'Alzette (CR 115)
 - tronçon le long de la maison 71, Rue Principale (coin Rue Principale / Rue de l'Alzette)
- Cruchten, Rue Principale (CR123)
 - tronçon le long de la maison 71, Rue Principale (coin Rue Principale / Rue de l'Alzette)